Extrait N° 9 / du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 12 SEPTEMBRE 2008

L'an deux mil huit, le dix huit septembre, à dix huit heures, le conseil municipal de la Commune des AVIRONS, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Michel DENNEMONT, Maire.**

NOTA :

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le

que la convocation du conseil a été faite le **5 septembre 2008** et que le nombre des membres en exercice étant de **29**, le nombre des membres présents est de **27**.

Le Maire,

Présents : M. MONDON René - Mme BAILLIF Line Rose M. DENNEMONT Jean Daniel - Mme ZETTOR Jacqueline - M. LESQUELIN Jean Hugues – Mme LUCAS Roseline - M. ESCHYLE Gilles - M. BENARD Alex – Mme HEBERT Monique - M. RIVIERE Lucien - Mme LAMOLY Viviane – SERMANDE Jean Pierre - Mme RIVIERE Suzette – Mme JULLIEN Marie Josée - Melle ROMAINSTAL Géraldine - Mme CADAS Isabelle — M. FRINGUE Mikaël - M. RIVIERE Raphaël – Mme BARET Liliane – M. BADER Ricardot – M. CLOTAGATIDE Vincent – M. THOMAS Sully – Mme CADERBY Colette - M. FERRERE Eric – M. GRONDIN Jacki – M. REMY Michel.

Procuration : Mme MEZINO Sylvaine a donné mandat à Mme HEBERT Monique - Mme MARCHAND Gladys a donné mandat à M. BENARD Alex.

Secrétaire : Le Maire propose la candidature de M. **CLOTAGATIDE Vincent** comme **secrétaire de séance.** Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'unanimité, M. CLOTAGATIDE est désigné pour en assurer les fonctions.

& &
&

Mairie des Avirons

AFFAIRE N° 9 / Matériel communal
- Sortie de l'inventaire

Le Maire informe le conseil municipal qu'il convient de mettre à la réforme le véhicule camionnette **MAZDA** immatriculé **845 BAZ 974**.

Date de 1ère mise en circulation : 02/03/1995
Kilométrage : 177 400 Kms
Affectation : Service technique

…/…

En conséquence, il est proposé au conseil municipal de retirer ledit véhicule de l'inventaire communal.

Il sera vendu en l'état ou en qualité d'épave.

Invité à se prononcer, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de retirer le véhicule **MAZDA** immatriculé **845 BAZ 974** de l'inventaire communal.

Et les membres ont signé.

Pour expédition conforme,

Le Maire,

Mairie des Avirons